

Reprise

Pour sa part, le groupe Barrière, numéro un français des casinos et l'un des opérateurs de clubs de jeux dans la capitale, a même une troisième bonne nouvelle, ayant rouvert dimanche son casino d'Enghien-les-Bains (au nord de Paris), le premier de France par son volume d'activité.



S'agissant des cinémas, le feu vert gouvernemental est une confirmation, leur réouverture ayant déjà été annoncée par le Premier ministre le 28 mai.

Par ailleurs, les contraintes s'allègent aussi dans le monde du sport ce lundi, avec la reprise des activités de sports collectifs avec, là encore, « *des mesures de prévention adaptées* ». A contrario, les sports de combat restent interdits.

Pour le monde du sport, le déconfinement se poursuivra, à partir du 11 juillet, fin de l'état d'urgence sanitaire en métropole, les stades, mais aussi les hippodromes, étant alors ouverts au public, avec une « *jauge maximale* » de 5.000 personnes ([la reprise des courses hippiques s'est faite le 11 mai à huis clos](#)).

Matches à venir

Cet assouplissement a été salué par le président de la Fédération française de football, Noël Le Graët, qui y voit « *une étape importante dans l'organisation des matches à venir* ». Sont en vue la finale de la Coupe de France masculine fin juillet, la finale de la Coupe de la Ligue et la finale de la Coupe de France féminine début août, ainsi que la reprise des Ligue 1 et Ligue 2 à la fin août. A partir du 11 juillet également, les croisières fluviales seront également autorisées, en « *coordination avec nos partenaires européens* ».

Enfin, « *sous réserve d'une nouvelle évaluation de la situation épidémiologique* », la rentrée de septembre donnera lieu à « *de nouveaux assouplissements* ». Seraient alors concernées les foires, expositions et salons, et, « *le cas échéant* », les croisières internationales et les discothèques.

Crise de nerfs

Dans le milieu de la nuit, l'information a suscité la stupéfaction et la colère. « *Le gouvernement signe l'arrêt de mort des discothèques* », a déclaré l'Umih, la principale organisation patronale de l'hôtellerie-restauration. Cette dernière menace d'attaquer devant le Conseil d'Etat le décret qui autorisera les événements sportifs et les salles de spectacles à accueillir jusqu'à 5.000 personnes maximum.

La filière de l'[événementiel](#) est elle aussi au bord de la crise de nerfs. Les organisations Unimev (Union des métiers de l'événement), Levenement, les Traiteurs de France, le Synpase (Syndicat National des Prestataires de l'Audiovisuel Scénique et Événementiel), Coesio (Destinations francophones de congrès), Crealians (métiers des stands et de l'exposition) ont adressé, vendredi, une lettre à l'attention du Premier ministre, pour qu'enfin soient avalisés en septembre les grands événements d'entreprise et sportifs.